



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Maison de la Fraternité
10, rue du Lavoir
83 340 LE CANNET DES MAURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre d'Administrateurs en
exercice : **13**

Effectif légal : **7**

Ayant pris part à la
délibération : **11**

Date de la convocation :
26 février 2026

Visa du contrôle de légalité
le : 9/3/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du Cannet des Maures, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à l'Hôtel de Ville du Cannet des Maures, sous la Présidence de Mme Claudine BOTRINI, Vice-présidente.

Présents : Mmes Claudine BOTRINI – Vice-présidente, Claudine DUDON, Jasmine MORETTI, M. Robert BAILE, Mmes Nathalie TITEUX, Marie-Mathilde SEIGNAT, Marie-Claude CAPPÀ, Suzanne DESMAZURES, Gisèle CANTINIEAU HERIN, Noëlle RAFFAELLI, Michel TRANNOY

Absents excusés : M. Jean-Luc LONGOUR – Président

Absent :
Mme Sophie MARCO

Codification Nomenclature ACTES : **7.1**

SÉANCE EN DATE DU : 5 mars 2026

DÉLIBÉRATION N°06/2026

OBJET : Budget primitif 2026

Vu les articles L.123-8 et R.123-20 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L.1612-20 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Débat sur les Orientations Budgétaires tenu en séance du 29 février 2026,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,

Après avoir procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026,

Après examen du projet de budget primitif s'établissant comme suit ;

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses investissement :</u>	Propositions nouvelles 2026 :	7 337, 98 €
	Total :	7 337, 98 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	Propositions nouvelles 2026 :	1 500, 00 €
	Reprise de l'excédent 2025 :	5 837, 98 €
	Total :	7 337, 98 €

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses de fonctionnement</u> : Propositions nouvelles 2026 :	223 254, 25 €
Total :	223 254, 25 €
<u>Recettes de fonctionnement</u> : Propositions nouvelles 2026 :	223 254, 25 €
Reprise de l'excédent 2025 :	24 954, 25 €
Total :	223 254, 25 €

Total Budget 2026 : 230 592, 23 €

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 223 254, 25 € pour la section de fonctionnement et 7 337, 98 € pour la section d'investissement ;

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif relatif à l'exercice 2026.

Fait et délibéré à Le Cannet des Maures, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La Vice-présidente,
Pour extrait certifié conforme,



Mme Claudine BOTRINI.

Vote : unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.